PERSPECTIVES PHILOSOPHIQUES

Actes du colloque international pluridisciplinaire

LA CRISE DE L'UNIVERSITÉ EN AFRIQUE : DIAGNOSTIC ET ÉLÉMENTS DE STRATÉGIES TRANSVERSALES

Volume XII – Numéro 22 - Bouaké, les 09, 10 et 11 Juin 2022 Côte d'Ivoire

ISSN : 2313-7908

N° DÉPÔT LÉGAL 13196 du 16 Septembre 2016

PERSPECTIVES PHILOSOPHIQUES

Revue Ivoirienne de Philosophie et de Sciences Humaines

Directeur de Publication : Prof. Grégoire TRAORÉ

Boîte postale : 01 BP V18 ABIDJAN 01

Tél : (+225) 01 03 01 08 85
(+225) 01 03 47 11 75
(+225) 01 01 83 41 83

E-mail : administration@perspectivesphilosophiques.net

Site internet : https://www.perspectivesphilosophiques.net

ISSN : 2313-7908

N° DÉPÔT LÉGAL 13196 du 16 Septembre 2016

ADMINISTRATION DE LA REVUE PERSPECTIVES PHILOSOPHIQUES

Directeur de publication : **Prof. Grégoire TRAORÉ**, Professeur des Universités
Rédacteur en chef : **Prof. N'dri Marcel KOUASSI**, Professeur des Universités
Rédacteur en chef Adjoint : **Dr Éric Inespéré KOFFI**, Maître de Conférences

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Prof. Aka Landry KOMÉNAN, Professeur des Universités, Philosophie politique, Université Alassane OUATTARA
Prof. Antoine KOUAKOU, Professeur des Universités, Métaphysique et Éthique, Université Alassane OUATTARA
Prof. Ayénon Ignace YAPI, Professeur des Universités, Histoire et Philosophie des sciences, Université Alassane OUATTARA**.**
Prof. Azoumana OUATTARA, Professeur des Universités, Philosophie politique, Université Alassane OUATTARA
Prof. Catherine COLLOBERT, Professeur des Universités, Philosophie Antique, Université d'Ottawa
Prof. Daniel TANGUAY, Professeur des Universités, Philosophie Politique et Sociale, Université d'Ottawa
Prof. David Musa SORO, Professeur des Universités, Philosophie ancienne, Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY
Prof. Doh Ludovic FIÉ, Professeur des Universités, Théorie critique et Philosophie de l'art, Université Alassane OUATTARA
Prof. Henri BAH, Professeur des Universités, Métaphysique et Droits de l'Homme, Université Alassane OUATTARA
Prof. Issiaka-P. Latoundji LALEYE, Professeur des Universités, Épistémologie et Anthropologie, Université Gaston Berger, Sénégal
Prof. Jean Gobert TANOH, Professeur des Universités, Métaphysique et Théologie, Université Alassane OUATTARA
Prof. Kouassi Edmond YAO, Professeur des Universités, Philosophie politique et sociale, Université Alassane OUATTARA
Prof. Lazare Marcellin POAMÉ, Professeur des Universités, Bioéthique et Éthique des Technologies, Université Alassane OUATTARA
Prof. Mahamadé SAVADOGO, Professeur des Universités, Philosophie morale et politique, Histoire de la Philosophie moderne et contemporaine, Université de Ouagadougou
Prof. N'Dri Marcel KOUASSI, Professeur des Universités, Éthique des Technologies, Université Alassane OUATTARA
Prof. Samba DIAKITÉ, Professeur des Universités, Études africaines, Université Alassane OUATTARA
Prof. Donissongui SORO, Professeur des Universités, Philosophie antique, Philosophie de l'éducation Université Alassane OUATTARA

COMITÉ DE LECTURE

Prof. Ayénon Ignace YAPI, Professeur des Universités, Histoire et Philosophie des sciences, Université Alassane OUATTARA
Prof. Azoumana OUATTARA, Professeur des Universités, Philosophie politique, Université Alassane OUATTARA
Prof. Catherine COLLOBERT, Professeur des Universités, Philosophie Antique, Université d'Ottawa
Prof. Daniel TANGUAY, Professeur des Universités, Philosophie Politique et Sociale, Université d'Ottawa
Prof. Doh Ludovic FIÉ, Professeur des Universités, Théorie critique et Philosophie de l'art, Université Alassane OUATTARA
Prof. Henri BAH, Professeur des Universités, Métaphysique et Droits de l'Homme, Université Alassane OUATTARA
Prof. Issiaka-P. Latoundji LALEYE, Professeur des Universités, Épistémologie et Anthropologie, Université Gaston Berger, Sénégal
Prof. Kouassi Edmond YAO, Professeur des Universités, Philosophie politique et sociale, Université Alassane OUATTARA
Prof. Lazare Marcellin POAMÉ, Professeur des Universités, Bioéthique et Éthique des Technologies, Université Alassane OUATTARA
Prof. Mahamadé SAVADOGO, Professeur des Universités, Philosophie morale et politique, Histoire de la Philosophie moderne et contemporaine, Université de Ouagadougou
Prof. Samba DIAKITÉ, Professeur des Universités, Études africaines, Université Alassane OUATTARA
Prof. Nicolas Kolotioloma YEO, Professeur des Universités, Philosophie antique, Université Alassane OUATTARA

COMITÉ DE RÉDACTION

Secrétaire de rédaction : **Dr Kouassi Honoré ELLA**, Maître de Conférences
Trésorier : **Dr Kouadio Victorien EKPO**, Maître de Conférences
Responsable de la diffusion : **Dr Faloukou DOSSO**, Maître de Conférences
Dr. Kouassi Marcelin AGBRA, Maître de Conférences
Dr Alexis Koffi KOFFI, Maître de Conférences
Dr Chantal **PALÉ-KOUTOUAN**, Maître-assistant
Dr Amed Karamoko SANOGO, Maître de Conférences

SOMMAIRE

PREMIÈRE PARTIE : ALLOCUTIONS ET COMMUNICATIONS EN PLÉNIÈRE.....1

I. ALLOCUTIONS.....1

Allocution du Président du comité d'organisation.....2

Allocution du Directeur du Département de Philosophie.....6

Allocution du Directeur de l'UFR-CMS.....9

Allocution du Président de l'Université Alassane OUATTARA.....12

Allocution du Maire de Bouaké.....15

Allocution du Ministre de la Promotion de la bonne Gouvernance et de la lutte contre la Corruption, Parrain du Colloque.....17

Allocution du Président du Conseil Économique Social Environnemental et Culturel, Patron du colloque.....19

Allocution de clôture du Président émérite de l'Université Alassane Ouattara, Président de la Chaire UNESCO de Bioéthique de l'UAO.....21

Rapport de synthèse.....24

Recommandations.....31

II. COMMUNICATIONS EN PLÉNIÈRE.....33

« Vrai et faux pluralisme ». Les universités dans l'ordre mondial contemporain,
Ernst Wolff.....35

Notre devoir et notre foi au caractère universel de l'Université,
Thiémélé L. Ramsès BOA.....51

DEUXIÈME PARTIE : AXES DE RÉFLEXION ET ATELIERS.....63

PREMIER AXE : GOUVERNANCE ET FINANCEMENT DES UNIVERSITÉS...65

Mauvaise gouvernance endémique des États africains : approche synoptique des universités en déconstruction,
Kobenan Maxime KOUMAN.....67

L'essence de l'université chez Heidegger : la *Lehrerschaft* face aux défis de la *Führerschaft*, cas de l'Afrique,
Pascal Dieudonné ROY-EMA.....85

La gouvernance universitaire à l'épreuve de la discipline sur le campus au Cameroun,
Saidou ABOUBAKAR.....101

Gouvernance et financement des universités de la zone UEMOA,
Kadiatou SANOGO N'DOURE 119

Fondements et typologie caractéristique de la crise de l'université en Afrique : cas de l'université gabonaise,
Georges MOUSSAVOU.....135

Projets d'école et l'autonomie des universités au Togo,
Ati-Mola TCHASSAMA.....149

La communication interne de l'UFR/LAC de l'université Joseph KI-ZERBO au Burkina Faso,
1. Marcel BAGARE 2. Dognon Lucien BATCHO 3. Salif ZONGO.....165

DEUXIÈME AXE : UNIVERSITÉ ET QUESTION DU GENRE.....185

Femmes et carrières à l'épreuve de la disparité fondée sur le sexe au sein de l'université de N'Djamena,
1. Dieudonné VAÏDJIKÉ 2. Alexis NGARMBATEDJIMAL 3. François NDILBÉ MBAÏNGUEM.....187

Genre et harcèlement sexuel en milieu universitaire : le cas des étudiantes des universités de Côte d'Ivoire,
Lou Gobou Bien-aimée GOHI.....203

TROISIÈME AXE : FORMATION ET EMPLOYABILITÉ DES ÉTUDIANTS.....217

La dialectique de la formation et de l'emploi : l'université à l'épreuve du devenir,
Akpolê Koffi Daniel YAO.....219

Penser la crise des universités africaines comme une crise de la langue de la formation scientifique,
Tohotanga COULIBALY.....233

La philosophie de l'entrepreneuriat : une implication socio-économique de l'allégorie de la caverne chez Platon,
Bi Zaouli Sylvain ZAMBLÉ.....247

Formation et employabilité des étudiants africains, quelle approche philosophique ?,
Aikpa Benjamin DIOMAND.....263

La question de la réforme et la révolution dans l'université en Afrique à la lumière de la pensée de Paul RICŒUR,
Oi Kacou Vincent Davy KACOU.....283

L'employabilité des diplômés en SHS au Mali : des dynamiques contradictoires aux origines de la crise de l'université,
Sambou DIABY.....299

Les universités africaines : entre professionnalisation manquée des enseignements et prolifération des instituts privés d'enseignement supérieur douteux,
Théodore TEMWA.....315

Crise de l'université camerounaise comme crise des sciences sociales : entre théorisation et professionnalisation des enseignements,
Lydie Christiane AZAB à BOTO.....333

De la mission nouvelle des universités africaines : pour une politique d'employabilité des jeunes,
Miesso ABALO.....351

Formations et risques de chômage des étudiants au Gabon : quelle représentation sociale ?,
Parfait MIHINDOUBOUSSOUGOU.....365

QUATRIÈME AXE : UNIVERSITÉ ET CULTURE DE L'EXCELLENCE.....383

De la promotion de l'éducation positive pour une université plus créative,
Hyacinthe Aboa ACHI.....385

La refondation de l'université africaine comme institution méritocratique : un impératif catégorique dans la quête de l'excellence,
Franck KOUADIO.....399

Culture organisationnelle et excellence à l'Institut Supérieur du Génie Électrique du Burkina Faso (ISGE-BF)
Marcel ZERBO.....419

Le finalisme aristotélicien : une invitation à l'excellence pour nos universités africaines,
Arnaud-Olivier GNAHOUA.....435

De la culture de l'excellence dans l'espace universitaire africain : réflexion à partir de la pensée de Njoh-Mouelle Ébénézer,
Zolou Goman Jackie Élise DIOMANDÉ.....447

Une auratisation de l'environnement académique peut-elle sauver l'université de la grisaille ?,
Masséké OPONOU.....463

Conditions pour un excellent enseignement à l'université,
Niali Armand-Privat PILLAH.....477

CINQUIÈME AXE : SYNDICALISME, POLITIQUE ET VIOLENCE À L'UNIVERSITÉ.....497

La fin et les moyens : conséquences de l'auto-justification de la violence politique et syndicale dans les universités ivoiriennes,
Youldé Stéphane DAHÉ.....499

La démocratisation des libertés chez Marx : une propédeutique à la pacification de l'espace universitaire ivoirien,
Jean-Joel BAHI.....515

Les universités ivoiriennes à l'épreuve de la violence des syndicats estudiantins,
1. Koffi Décaird KOUADIO 2. Alice KOUAKOU.....531

Le paradigme esthético-éducatif aristotélicien et schillérien face à la problématique de la violence dans l'espace universitaire ivoirien,
Koudou François OZOUKOU.....545

La FESCI, ce boulet que porte l'université ivoirienne dans un élan de servitude volontaire,
Bledé SAKALOU.....557

Violences en milieux universitaires : déterminisme et normativité d'un phénomène pernicieux en Côte d'Ivoire,
Tiasvi Yao Raoul AGBAVON.....575

Les enjeux de l'art technologique dans les crises universitaires ivoiriennes à partir de la pensée de Walter BENJAMIN,
Barthelemy Brou KOFFI.....589

Violences estudiantines syndicales en Côte d'Ivoire : entre revendications légitimes et délinquance,
Kouassi Marcelin AGBRA.....605

Les relations conflictuelles entre les syndicats et l'administration gabonaise. Cas du SNEC de 1991 à 2020,
1. Lucien MANOKOU 2. Nathalie EBANETH.....621

SIXIÈME AXE : RESPONSABILITÉS ÉTHIQUES, PÉDAGOGIQUES ET ACADÉMIQUES DES UNIVERSITAIRES.....637

Décolonisation de la pensée : exigence de qualité académique,
Mafa Georges ASSEU.....639

Du modèle anthropologique canguilheméen : une thérapie à la crise de l'université en Afrique
Florence BOTTI.....655

Le savoir ou la politique : la mission des universitaires africains en question,
Dotsè Charles-Grégoire ALOSSE.....667

L'enseignement philosophique : un modèle d'étude exégétique pour une université en crise,
Chantal PALÉ-KOUTOUAN.....683

L'enseignement dialectique platonicien : un guide d'éducation pour l'excellence universitaire,
Ange Allassane KONÉ.....699

Autodétermination des peuples et censure : la fonction de l'université selon Kant,
Amidou KONÉ.....715

Éthique de la discussion et crise de l'université en Afrique,
Cyrille SEMDE.....731

SEPTIÈME AXE : INFRASTRUCTURES, TICE ET INNOVATION PÉDAGOGIQUE.....745

TICE, déconstruction ou reconstruction technoscientifique de la crise des universités en Afrique subsaharienne ?,
Kouadio Victorien EKPO.....747

Le rôle de l'insuffisance des infrastructures dans la crise universitaire au Niger,
Abdou KAILOU DJIBO.....761

Problèmes de logements d'étudiants et crises académiques à l'université Peleforo GON COULIBALY, Korhogo,
1. Djibril KONATÉ 2. Foussata DAGNOGO.....783

HUITIÈME AXE : LIBERTÉS ET FRANCHISES UNIVERSITAIRES...797

Ontologie augustinienne et résolution des crises universitaires,
N'gouan Yah Pauline ANGORA épse ASSAMOI.....799

NEUVIÈME AXE : UNIVERSITÉ ET DYNAMIQUE DES SOCIÉTÉS...811

La vocation de l'université en Afrique à la lumière du *Conflit des facultés* d'Emmanuel Kant,
Éric Inespéré KOFFI.....813

De la décadence éthico-religieuse à la déconfiture institutionnelle des universités en Afrique : une analyse prospective,
Kouassi Honoré ELLA.....829

Communication de crise et crises de fonctionnement dans les universités subsahariennes,
Faloukou DOSSO.....847

Sociétés en crise et crise de l'université en Afrique : la culture comme recours dans la perspective de Paulin HOUNTONDJI,
Kouamé Hyacinthe KOUAKOU.....863

La crise des universités africaines : le péril de l'éducation parentale,
Aya Anne-Marie KOUAKOU.....879

Fondements et enjeux de la crise de l'université publique en Afrique noire : quels repères pour en sortir ?,
Bilakani TONYEME.....895

Université et culture des valeurs morales chez les étudiants au Burkina Faso,
Bawala Léopold BADOLO.....911

Universités, enseignants-chercheurs : objectifs et implications socio-politiques en Afrique,
Cyrille MICKALA.....927

Les universités dans le développement des sociétés africaines,
Adjoua Marie Jeanne KONAN.....949

Le conservatisme platonicien, un possible remède à la crise de l'université,
Amed Karamoko SANOGO.....963

Crise des universités africaines comme crise de la rationalité,
Roland TECHOU.....979

L'engagement des universitaires face aux réalités sociales chez Marcuse,
Amara SALIFOU.....995

Crise universitaire et défis éducationnels à partir de la pensée de Hobbes,
Amenan Madeleine Épouse Ekra KOUASSI.....1011

Crise universitaire : impératif éthique bergsonien de libération de l'intellect,
Amani Albert NIANGUI.....1025

LIGNE ÉDITORIALE

L'univers de la recherche ne trouve sa sève nourricière que par l'existence de revues universitaires et scientifiques animées ou alimentées, en général, par les Enseignants-Chercheurs. Le Département de Philosophie de l'Université de Bouaké, conscient de l'exigence de productions scientifiques par lesquelles tout universitaire correspond et répond à l'appel de la pensée, vient corroborer cette évidence avec l'avènement de *Perspectives Philosophiques*. En ce sens, *Perspectives Philosophiques* n'est ni une revue de plus ni une revue en plus dans l'univers des revues universitaires.

Dans le vaste champ des revues en effet, il n'est pas besoin de faire remarquer que chacune d'elles, à partir de son orientation, « cultive » des aspects précis du divers phénoménal conçu comme ensemble de problèmes dont ladite revue a pour tâche essentielle de débattre. Ce faire particulier proposé en constitue la spécificité. Aussi, *Perspectives Philosophiques*, en son lieu de surgissement comme « autre », envisagée dans le monde en sa totalité, ne se justifie-t-elle pas par le souci d'axer la recherche sur la philosophie pour l'élargir aux sciences humaines ?

Comme le suggère son logo, *perspectives philosophiques* met en relief la posture du penseur ayant les mains croisées, et devant faire face à une préoccupation d'ordre géographique, historique, linguistique, littéraire, philosophique, psychologique, sociologique, etc.

Ces préoccupations si nombreuses, symbolisées par une kyrielle de ramifications s'enchevêtrant les unes les autres, montrent ostensiblement l'effectivité d'une interdisciplinarité, d'un décloisonnement des espaces du savoir, gage d'un progrès certain. Ce décloisonnement qui s'inscrit dans une dynamique infinitiste, est marqué par l'ouverture vers un horizon dégagé, clairsemé, vers une perspective comprise non seulement comme capacité du penseur à aborder, sous plusieurs angles, la complexité des questions, des préoccupations à analyser objectivement, mais aussi comme probables horizons

dans la quête effrénée de la vérité qui se dit faussement au singulier parce que réellement plurielle.

Perspectives Philosophiques est une revue du Département de philosophie de l'Université de Bouaké. Revue numérique en français et en anglais, *Perspectives Philosophiques* est conçue comme un outil de diffusion de la production scientifique en philosophie et en sciences humaines. Cette revue universitaire à comité scientifique international, proposant études et débats philosophiques, se veut par ailleurs, lieu de recherche pour une approche transdisciplinaire, de croisements d'idées afin de favoriser le franchissement des frontières. Autrement dit, elle veut œuvrer à l'ouverture des espaces gnoséologiques et cognitifs en posant des passerelles entre différentes régionalités du savoir. C'est ainsi qu'elle met en dialogue les sciences humaines et la réflexion philosophique et entend garantir un pluralisme de points de vues. La revue publie différents articles, essais, comptes rendus de lecture, textes de référence originaux et inédits.

Le comité de rédaction

LA VOCATION DE L'UNIVERSITÉ EN AFRIQUE À LA LUMIÈRE DU *CONFLIT DES FACULTÉS* D'EMMANUEL KANT

Éric Inespéré KOFFI
Université Alassane OUATTARA (Côte d'Ivoire)
k_inespere@yahoo.fr

Résumé :

Dans les universités africaines, les rapports académiques entre les Unités de Formation et de Recherche (UFR) dégénèrent souvent en conflits d'autant plus inquiétants que leurs différences sont amplifiées par l'action discriminatoire des pouvoirs politiques africains. Ces conflits entravent le dynamisme du système universitaire qui devrait être un outil de développement équilibré au profit des États. En partant du conflit des facultés, conceptualisé par Emmanuel Kant au XVIIIe siècle, nous examinerons, à nouveaux frais, la question de la vocation de l'université, en général, et plus éloquemment, celle des universités africaines. Plus précisément, il s'agira d'examiner, dans le contexte national de traitement inégalitaire des facultés par les pouvoirs publics, l'aptitude de ces universités à assumer leurs charges de laboratoires de conception de programmes de développement intégral et intégré.

Mots clés : Démocratie, Développement intégral, États africains, Facultés universitaires, Gouvernance universitaire, Recherche scientifique, Universités africaines, Sciences humaines, sociales et politiques.

Abstract:

In African universities, academic relations between Training and Research Units often degenerate into conflicts that are all the more worrying as their differences are amplified by the discriminatory action of African political powers. These conflicts hamper the dynamism of the university system, which should be a balanced development tool for the benefit of States. Starting from the conflict of faculties, conceptualized by Emmanuel Kant in the 18th century, we will examine, afresh, the question of the vocation of the university in general, and more particularly, that of African universities. More precisely, it will be a question of examining, in the national context of unequal treatment of the

faculties by the public powers, the aptitude of these universities to assume their loads of laboratories of design of programs of integral and integrated development.

Keywords : African Universities, African States, Democracy, Human Social and Political Sciences, Integral Development, University Faculties, University Governance, Scientific Research.

Introduction

Les indicateurs économiques et sociaux des États d'Afrique révèlent leur sous-développement. Or, les universités africaines sont confrontées à un conflit des Facultés (Unités de Formation et de Recherche, UFR) qui ne leur permet pas d'assumer leur vocation de conception et d'évaluation des projets de développement. Pire, il y a lieu de penser que les États, eux-mêmes, ont leur part de responsabilité dans les inconvénients de ce conflit. D'où l'intérêt d'examiner, à nouveaux frais, le rapport entre le sous-développement et le conflit des facultés en Afrique. En ce sens, les universités africaines arrivent-elles à assumer leur vocation de théorisation du développement dans un environnement dominé par ce que Kant a conceptualisé comme le conflit des facultés ? Ou encore, quelle attitude les pouvoirs publics africains doivent-ils avoir dans ce conflit des facultés pour permettre aux universités d'assumer leur vocation de théorisation du développement ? À partir d'une démarche analytique, critique et analogique, nous défendrons la thèse selon laquelle, les États africains, dans leur fonction régalienne de justice et d'équité, doivent préserver la tension critique et facteur de saine émulation entre les facultés, plutôt qu'entretenir le conflit stérile de leur hiérarchisation, pour redonner à l'Université sa fonction d'actrice de premier rang du développement intégral et intégré des sociétés africaines. En ce sens, l'analyse des inconvénients d'un conflit illégal des facultés sur le développement (1) permettra d'en déduire les avantages d'un conflit légal des facultés (2).

1. L'impact du conflit illégal des facultés sur le développement national

L'Université est le reflet de la société dont elle est chargée de théoriser les valeurs, les projets de développement et le fonctionnement institutionnel, aussi la crise de celle-ci déteint-elle sur celle-là. Comprendre la crise du

développement des États africains nécessite, alors, de comprendre la spécificité du conflit des facultés qui mine les universités africaines.

1.1. Le conflit illégal des facultés et la crise actuelle de l'Université en Afrique

Emmanuel Kant est le premier philosophe à diagnostiquer le conflit des facultés dans un ouvrage éponyme (1798) au terme de sa carrière d'enseignant-chercheur à l'Université de Königsberg. Pour lui, l'Université est « une communauté savante » (E. Kant, 2015, p. 55) instituée par l'État et organisée sur le principe de la division du travail intellectuel à l'image d'une entreprise. Elle est constituée, à cet effet, de « petites sociétés savantes, les Facultés, » caractérisées par « la diversité des principaux domaines du savoir à enseigner ». Toutefois, précise-t-il, l'État hiérarchise les facultés. Ainsi, à l'Université de Königsberg, les « facultés supérieures (Théologie, Droit et Médecine) » sont soutenues et contrôlées par l'État de Prusse orientale, et lui procurent « l'influence la plus durable et la plus forte sur le peuple », en permettant d'assurer respectivement les biens spirituel, social et corporel des personnes. Leurs enseignements sont fondés sur des Écrits reconnus par l'État : la Bible, le Droit civil et le Règlement médical. À l'inverse, la « faculté inférieure » ou Faculté de philosophie est caractérisée par le libre usage de la raison dans la recherche de la vérité, du savoir théorique. Dans la mesure où cette Faculté n'a en vue que l'intérêt scientifique de la vérité et du savoir, elle jouit d'une entière liberté devant le gouvernement prussien, à condition que ses travaux restent dans le cadre universitaire. Elle y est, alors, le lieu par excellence de l'usage critique de la raison. Kant tourne en dérision cette hiérarchisation des facultés par l'État : « qu'une telle Faculté (de philosophie), abstraction faite du grand avantage (la liberté), soit pourtant appelée inférieure, la cause en est à chercher dans la nature humaine : bien qu'il soit l'humble serviteur d'un autre, celui qui peut donner des ordres se vante en effet d'être supérieur à un autre qui est certes libre, mais sans avoir personne à qui donner des ordres » (E. Kant, 2015, p. 58). Cette ironie permet de percevoir l'enjeu kantien de rétablir la justice dans l'administration de toute Université afin de lui permettre d'assumer sa fonction académique et sociale.

Le rôle de l'État dans cette hiérarchisation des facultés, révèle ce conflit comme l'expression des rapports de pouvoir (P. Bourdieu, 1984, p. 103) multidirectionnels entre le gouvernement, les enseignants-chercheurs, les étudiants, et les forces sociales. En effet, les facultés elles-mêmes entretiennent, déjà, des rapports critiques, voire d'opposition, en raison de leur rivalité dans la recherche de la vérité. Ce « conflit légal » (Kant, 2015, P. 69), entre elles, est récupéré par l'État pour consolider son pouvoir, en privilégiant certaines facultés, le convertissant en « conflit illégal » (E. Kant, 2015, p. 67). La raison en est que le savoir universitaire est une source de pouvoir que le pouvoir politique préfère s'assujettir. Il en a été ainsi depuis les premières universités européennes jusqu'aux modernes et africaines. Les universités modernes sont alors confrontées à une complexification des deux facteurs principaux du conflit des facultés : la rivalité académique légale et l'intervention illégale des pouvoirs politiques dans cette rivalité.

La rivalité académique, universelle, est complexifiée par la démultiplication des facultés pour répondre aux besoins des États. En raison des découvertes scientifiques et des progrès technologiques des siècles antérieurs, la science connait un triomphe qui lui confère une exclusivité totalitaire sur le champ universitaire. En ce sens, « toutes les facultés tentèrent de se donner un statut scientifique et durent faire reconnaître ce statut pour pouvoir simplement survivre, subsister » (G. Bourgeault, 2003, p. 241). Par ailleurs, en plus des facultés traditionnellement en conflit, consacrées aux sciences positives, juridiques et économiques, humaines, sociales et politiques, l'Université moderne ouvre également des facultés de technologies et d'entrepreneuriat avec la délivrance des diplômes de Brevet de Technicien Supérieur (BTS) et d'ingénieur. Les partisans de l'entrepreneuriat font la promotion de « l'Université entrepreneuriale » (Clark, 1998), ou « capitalisme universitaire » (S. Slaughter et L. Leslie, 1997), ou encore « l'Université du marché » (G. Bourgeault, 2003, p. 243). Il s'agit des universités soumises aux lois du marché capitaliste mondial avec ses principes de productivité, de compétitivité et d'employabilité. N'ont alors droit au chapitre que les universités, les facultés et les départements productifs au sens où ils procurent des biens consommables et des diplômes procurant directement des emplois. La distinction entre formations diplômante

et qualifiante devient déterminante dans la reconnaissance et la classification des facultés et des universités. Le pouvoir économique tend à s'imposer au pouvoir du savoir théorique, avec la caution du pouvoir politique. Dès lors, se pose le problème de l'intervention du pouvoir politique dans le conflit académique des facultés.

Second facteur de la complexification du conflit des facultés, l'intervention du pouvoir politique dans l'organisation interne de l'Université est plus problématique dans les États africains. Alors que l'intervention illégale de l'État dans le conflit des facultés a régressé en Occident, elle reste très forte en Afrique. Tout se passe comme si les gouvernements africains accordaient aux sciences positives, l'exclusivité de contribuer au développement économique et social. En conséquence, les facultés attachées à la connaissance théorique et à l'érudition se retrouvent en mauvaise posture dans les projets gouvernementaux de l'enseignement supérieur. À la suite du slogan, « l'avenir appartient à la science et à la technique » des années 80, certains gouvernements (Rwanda, Côte d'Ivoire…) ont aujourd'hui, des programmes de réduction ou de suppression de certaines filières universitaires (Lettres, Arts et Sciences sociales) jugées inadaptées au marché de l'emploi au profit des filières spécialisées en sciences et technologies.

Il apparait que la configuration actuelle du conflit des facultés, en Afrique particulièrement, est dominée par la collaboration entre les pouvoirs politique et économique pour jauger toutes les pratiques universitaires à l'aune de l'utilité et de l'efficacité, soumettant ainsi, prioritairement, le savoir à la logique de la productivité au détriment de la recherche théorique. Il y a alors lieu de craindre un déséquilibre dans la recherche scientifique universitaire qui impactera le développement économique et social des États africains.

1.2. Le déséquilibre du développement national : conséquence du conflit des facultés

Une relation nécessaire existe entre l'Université et le développement des États modernes : « les établissements de recherche et d'enseignement supérieur sont considérés comme des piliers du développement et de la prospérité des

pays du monde moderne » (L. Engwall, 2007, p. 98). La raison en est que le développement, loin de s'improviser, se conçoit et se programme. Mais, plus en Occident qu'en Afrique, l'Université, en tant que lieu de production des savoirs, des techniques et des valeurs, est un acteur déterminant dans la conception et la mise en œuvre des programmes de développement des États, car la gestion déséquilibrée du conflit des facultés en Afrique, conduit à un déséquilibre du développement.

La difficulté fondamentale du développement en Afrique est relative au choix d'un modèle de développement. S'il est indéniable que tous les États aspirent à se développer, il faut déplorer que, sous nos cieux, le développement soit décidé, conçu et mis en œuvre de l'Occident. Mais, après plusieurs décennies d'aide conceptuelle et financière au développement, les pays africains bénéficiaires de ces programmes importés, ne sont pas encore sortis de la pauvreté ; pis, l'aide financière s'est muée en dette du développement.

Ces efforts de développement ont été infructueux parce que les universités africaines n'ont pas été entièrement associées à leur conception et à l'évaluation de leurs impacts sociaux parce que les États africains privilégient l'enseignement supérieur à la recherche universitaire. L'enseignement supérieur assure, en effet, la formation des ressources humaines et fournit les cadres de l'administration des services publics et privés. Par ailleurs, la recherche universitaire en sciences positives est, plus ou moins, sollicitée pour la mise en œuvre technique des différents projets de développement. Par contre, la recherche universitaire en sciences humaines, sociales et politiques est moins sollicitée car jugée sans intérêt. Il n'y a donc pas d'enracinement sociologique et culturel des projets de développement importés et mis en œuvre. Ils se révèlent alors, bien souvent, inadaptés aux réalités locales. Le mépris réservé aux travaux des facultés des Lettres, Arts et Sciences sociales, considérées comme inférieures, dessert ainsi, les projets de développement en Afrique.

Tout développement suppose un modèle à partir duquel les objectifs et les étapes de sa mise en œuvre sont définis. Ces objectifs doivent être spécifiques aux valeurs des populations. Le progrès économique peut être universel à

l'instar des sciences positives qui les portent. Cependant, l'utilisation du progrès économique doit être spécifique à chaque peuple, mis en adéquation avec ses valeurs. C'est ainsi que les États asiatiques (Japon, Corée du sud, Chine, Etc.) ont réussi à adapter le progrès économique à leurs traditions avec la contribution de leurs sciences sociales. Les États africains, au contraire, ont simplement transféré la technologie occidentale pour la greffer, telle quelle, à leurs milieux. Il s'en est suivi plus d'échecs que de succès. La question fondamentale que soulèvent ces échecs est celle des véritables enjeux de ces programmes importés et imposés.

Pour déceler ces enjeux entre les lignes des bonnes intentions affichées par les Occidentaux, il convient de décrypter les expressions "sous développé", "en voie de développement" et "développé" dont usent les Occidentaux pour désigner les États africains. Se considérant eux-mêmes comme les pays développés au regard de leurs technologies et du bien-être qui en résulte, ils sont aussi les pays dits riches. Les pays dits pauvres sont les pays sous-développés qui sont alors traités sans distinction dans le processus d'importation de leur développement. Les réalités sociales et culturelles sont masquées par l'étiquette[1] de pays sous-développés, pauvres.

Mais, les termes de richesse et de pauvreté sont dans ce contexte, idéologiques. En réalité, aucun pays n'est pauvre en soi, mais les pays ont des richesses différentes. Ceux d'Afrique ont plus de richesses naturelles alors que ceux d'Occident ont plus de richesses artificielles, manufacturées à partir, généralement, des ressources naturelles d'Afrique. Grâce à un système économique mondial qui favorise les produits manufacturés, les pays dits pauvres et sous-développés sont maintenus au niveau des richesses naturelles. Prenant eux-mêmes conscience de la relativité de cette hiérarchisation tronquée des richesses, les Occidentaux substitueront l'expression « pays en voie de développement » à celle de « pays sous-développé ».

---

[1] Henri Bergson désigne le mot comme une étiquette qui s'insinue entre les choses et nous : « nous ne voyons pas les choses mêmes ; nous nous bornons, le plus souvent à lire les étiquettes collées sur elles » (1959, p. 460).

Mais l'ambigüité de cette nouvelle expression parle d'elle-même : en voie, vers quel développement ? À quel niveau se trouve chaque État africain sur cette voie du développement ? En quoi un pays en voie de développement est-il différent d'un sous- développé ? En quoi le développement visé est-il celui auquel doit aspirer chaque État ? Le développement doit-il être uniforme ? Autant de questions qui relèvent des sciences humaines et sociales et dont les États africains font l'économie pour se contenter de modèles de développement importés. Il se révèle alors, l'enjeu selon lequel « le développement (apparait) comme une construction occidentale, une idée invasive, subordonnant le Sud au Nord, l'Est à l'Ouest, où une société se dit meilleure qu'une autre, considérant qu'elle n'a rien à apprendre de l'autre et au contraire, tout à lui enseigner » (R. Munck et D. O'Hearn, 1999, p. 11).

Si en économie, le développement renvoie à la croissance de la production du Produit Intérieur Brut (PIB), en sciences sociales, le développement est plus ouvert et prend en compte la redistribution des richesses nationales. Il faut encore reconnaitre que les États africains ont plus de problèmes de redistribution que les occidentaux. Or, les philosophes et les sociologues, qui traitent de la justice sociale, sont plus préoccupés par les questions de redistribution des richesses nationales que les économistes et les technocrates. Force est de constater, pourtant, que les philosophes et les sociologues ne sont pas partie prenante dans la gestion des richesses économiques nationales en Afrique. Le capitalisme, sous ses formes nationale et internationale, et le néocolonialisme sont alors, les critères d'une croissance économique qui, pourtant, contribue à creuser le fossé, déjà large, entre riches et pauvres nationaux et internationaux. Il est perceptible ici, que l'économie du développement, parce qu'elle se réduit à la croissance économique sans recourir à la justice sociale, a paradoxalement produit « plus de pauvreté que de bien-être individuel et social » (W. Sachs, 2010, p. 14).

À l'image des pays occidentaux et orientaux, les pays africains doivent donner leur place aux sciences humaines et sociales, ainsi qu'aux arts, dans la quête du développement économique, social et humain. Quel rapport entre les

facultés est-il favorable à cette quête ? Quel sens constructif donner au conflit des facultés ?

2. L'impact de la nécessaire tension critique entre les facultés sur le développement national

Un des enjeux du *Conflit des Facultés* est de montrer que la tension critique entre les facultés est un conflit légal dont le juste arbitrage par le doute philosophique est un atout pour le développement.

2.1. La critique universitaire par le doute philosophique

Dans le *Conflit des Facultés*, Kant présente à deux niveaux, un contrat entre l'Université et l'État dont les acteurs sont le souverain, les savants et le peuple. D'abord, ce contrat est un fait historique parce que l'Université est créée par l'État qui lui assigne un cahier de charges ; ensuite, il est un « principe transcendantal » par lequel la Raison pure institue l'Université comme « un produit de la métaphysique et de la technique » (J. Derrida, 1984, p. 11). L'objet de ce contrat est l'articulation entre la vérité, le savoir universitaire et l'action politique pour la gouvernance politique et le développement de l'État. Le rapport de l'Université à l'action politique et sociale, exécutive ou législative, en vue du développement, est donc médiatisé par le savoir. L'historicité de ce contrat de développement entre l'État et l'Université est également reconnue depuis l'Afrique postcoloniale, au moins par les universitaires. Et pour cause,

> l'université apparait comme un des symboles de la souveraineté et de l'indépendance nationales – au même titre que le drapeau, la représentation à l'ONU et l'armée – comme l'un des signes de l'émancipation vis-à-vis du colonisateur ; à ce titre, elle était aussi investie d'une fonction essentielle dans la construction de la société nouvelle, dans la production d'une élite intellectuelle vouée à assumer l'avenir du pays[2]. (G. Dauch, 1983, p. 80)

Dire, avec Derrida, que selon Kant, l'Université est le produit de la métaphysique et de la technique, c'est affirmer que la philosophie occupe une place prépondérante dans le fonctionnement de l'Université : « la philosophie est l'esprit de l'Université » au point qu'il ne saurait y avoir « d'Université sans

[2] Ce texte est à l'origine celui du Comité pour la libération des prisonniers politiques, des enseignants chercheurs et des étudiants du Kenya.

Département de philosophie » (E. Kant, 2015, p. 71). L'idée que la science est au principe même de l'Université est constitutive de la confiance placée dans l'Université pour la construction du développement national.

Or, la philosophie, en tant que "Mère des sciences", et au nom de l'Université, reste garante de leur exercice et de leurs vérités pour contribuer au développement. Elle assume ce rôle grâce au doute philosophique dit méthodique, et non sceptique, qu'elle partage congénitalement avec les sciences (l'esprit scientifique), et qui implique, d'un point de vue fonctionnel, le conflit légal des facultés, la tension critique réciproque entre elles. Le doute philosophique est donc, constitutif des rapports académiques entre les facultés. Il favorise une saine émulation, bénéfique au savoir et au développement, tant que l'État ne privilégie pas abusivement les facultés dites supérieures. La Faculté de Philosophie doit, en ce sens, bénéficier, d'une totale liberté de jugement concernant la vérité des sciences. Cette liberté de jugement, garantie par l'État, est pour Kant, la condition inconditionnée d'une autonomie universitaire qui n'est autre que l'autonomie de la raison philosophique en tant qu'elle se donne sa propre loi, à savoir la vérité. Cette vocation de la philosophie au sein de l'Université, est du premier ordre, car elle concerne la vérité et les savoirs théoriques.

La vocation de second ordre de la philosophie est déclinée par Jacques Derrida (1984, p. 37) en ces termes : « L'Université est là pour dire le vrai, pour juger, pour critiquer au sens le plus rigoureux du terme ; (...) En fait, Kant présente cette exigence comme la condition d'une lutte contre tous les "despotismes" ». Kant limite la critique universitaire du politique à des « conseils des savants » aux gouvernants. Il ne fait donc pas du philosophe un roi comme Platon, il en fait un conseiller éclairé. De ce point de vue, solliciter le jugement des universitaires sur les projets de développement et sur la gouvernance de l'État est une pratique courante dans les démocraties occidentales. Quand la sollicitation des universitaires n'est pas faite, le conseil discret devient une critique publique. Elle relève de la publicité des opinions qui peuvent être ignorées par le politique qui en assumera, toutefois, les conséquences par une alternance prématurée du pouvoir.

Cependant, dans les États africains, généralement, les jugements, les conseils et les critiques universitaires sont condamnés par les gouvernants comme le rapporte G. Dauch (1983, p. 80) en ces propos :

> L'université demeurait l'héritière des institutions métropolitaines à l'ombre desquelles elle avait crû et dont elle entendait conserver certains privilèges : l'indépendance et le droit – sinon le devoir – de critique. Cette contradiction entre la place occupée par l'université dans les sociétés politiques de l'indépendance et leur aspiration à l'autonomie, particulièrement sensible où avait soufflé le vent d'Oxbridge, dans l'ancien empire britannique, devait rapidement se traduire par une série de crises et d'affrontements qui se soldèrent rarement au profit des institutions d'enseignement supérieur.

Bien souvent, il en est encore au XXIe siècle comme au début des indépendances, mais avec plus de discrétion à travers la volonté politique de réduire et/ou supprimer les filières de sciences humaines et sociales et de censurer les universitaires. Toutes choses qui sont préjudiciables à la construction du développement. La critique universitaire, aussi rigoureuse soit-elle, est toujours une contribution de l'Université aux politiques de développement des États africains. Leur prise en compte peut favoriser le développement intégral.

2.2. Le développement national intégral et intégré par l'équilibre des facultés

En lieu et place des projets de développement importés, déséquilibrés et inadaptés, les universités africaines peuvent contribuer à construire le développement intégral que Kant identifie comme le progrès. En effet, Kant limite le sens du mot "développement" au processus naturel par lequel s'opère la transformation dans les deux directions (bonne et mauvaise[3]) des vivants et des phénomènes naturels et sociaux (E. Kant, 1984, p. 80). Par contre, s'agissant de l'amélioration de l'état physique, moral et des conditions socio-économiques de l'homme, Kant parle plutôt de « progrès » (E. Kant, 2015, p. 119) en tant que processus par lequel le sujet libre choisit et met en œuvre les conditions physiques, intellectuelles, morales, juridiques, sociales, politiques et économiques qui améliorent l'existence de la personne et du genre humains. Ce

[3] La plante, l'animal, la pauvreté, le banditisme, Etc., se développent.

sens kantien du progrès correspond à celui du développement intégral et intégré. Kant présente l'État comme l'institution garante, pour une très grande part, du progrès social et économique par deux leviers majeurs : l'éducation et la Constitution républicaine.

L'éducation est le moyen étatique et culturel pour « la culture de l'entendement et de la volonté » des citoyens afin de transformer leur insociabilité (égoïsme) en sociabilité (solidarité républicaine) (E. Kant, 2004, p. 94). Le levier de l'éducation concerne principalement l'Université en Afrique, couronnement de l'éducation nationale, en tant qu'institution publique dont la vocation est de contribuer au progrès de sa société par trois fonctions.

D'abord, l'Université doit assurer la formation des ressources humaines par des programmes d'enseignement théoriques et pratiques adaptés à l'environnement national. Ignacio Ramonet soutient ainsi que « la nouvelle richesse des nations repose sur la matière grise, le savoir, la recherche, la capacité à innover et non plus sur la production de matières premières » (1999, p. 15). La jeunesse de la population africaine sera une plus grande richesse lorsqu'elle bénéficiera d'une formation efficiente. Les bonnes conditions d'existence et de travail des universités doivent alors, être une priorité pour les États africains sous-développés.

Ensuite, l'Université doit contribuer à concevoir et à mettre en œuvre le modèle et le plan de développement adaptés à chaque État. En ce sens, en vue du développement économique, les États africains gagneraient à développer leurs facultés de sciences positives et à les associer davantage à la recherche économique, technologique, monétaire et industrielle. En vue du développement social, l'amélioration du bien-être de chaque citoyen afin qu'il réalise pleinement son potentiel, les sciences sociales doivent être impliquées dans les actions de l'État au bénéfice de la santé, de l'éducation, des valeurs citoyennes et des infrastructures publiques. Thandika Mkandawire[4] précise, à cet effet, que « le

[4] Thandika Mkandawire a été Directeur de l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social (UNRISD) et Secrétaire exécutif du Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique (CODESRIA).

Forum international sur les interfaces entre politiques et sciences sociales (IFSP) a pour but de rappeler l'importance de la contribution des sciences sociales à la résolution de certains grands problèmes qui concernent les pays en développement » (2006, p. 427).

Enfin, l'Université doit contribuer à créer un environnement politique apaisé et respectueux des droits des personnes en veillant au respect exponentiel de la Constitution républicaine. Celle-ci est, selon Kant, le fondement juridique et politique dont le respect permet l'amélioration de la démocratie. À ce titre, elle est une condition du progrès, ou du développement intégral de l'État. Contre l'idée discutable et répandue auprès des gouvernants africains selon laquelle, il faut sacrifier la démocratie au pouvoir autoritaire pour développer sereinement les États, il convient plutôt de penser que le développement intégral va de pair avec la démocratie, l'équité et l'inclusion sociale. Par le doute philosophique, les universitaires ont le devoir moral de veiller à ce que la qualité de la démocratie soit tributaire de la juste redistribution des richesses nationales. À cet effet, les États africains ne doivent pas hésiter « à faire appel à des sociologues, des anthropologues ou encore des spécialistes de la géographie humaine et des sciences politiques » (T. Mkandawire, 2006, p. 432) pour concevoir et mettre en œuvre à la fois leurs programmes économiques et politiques.

Deux idées fortes sont alors à souligner de ce rapport entre développement et progrès. L'une est que, pour faire coïncider le sens contemporain du développement avec le sens kantien du progrès, le développement doit être endogène, conçu et mis en œuvre par chaque État en fonction de ses priorités et de ses valeurs. Il est observable, en ce sens, que le développement de chaque pays occidental comporte des traits culturels spécifiques. Chaque État africain doit, également, s'approprier son développement. L'autre idée est que, pour que le développement national ne soit pas déséquilibré, la recherche universitaire, dans son ensemble, doit être prise en compte par l'État, sans distinction de Facultés prétendues supérieures et inférieures.

Conclusion

Le conflit des facultés est un effort rationnel pour comprendre le statut, les responsabilités et les enjeux de l'Université au sein de l'État. À cette fin, Kant adopte une démarche juridique par laquelle il entend distinguer les conflits légaux des illégaux après avoir circonscrit l'unité du système universitaire. À juste titre, J. Derrida présente cet opus comme « une sorte de dictionnaire et de grammaire (structurale, générative et dialectique) … qui tente d'atteindre à la légitimation pure, à la pureté du droit et à la raison comme tribunal de dernière instance » (1984, p. 27) dans la gestion de l'Université. Fondation parmi d'autres de l'architectonique de l'Université moderne, *Le conflit* reste encore une ressource pour dégager des éléments de stratégies transversales pour juguler la crise qui mine la plupart des universités africaines.

En ce sens, le statut des universités africaines dans les États est d'être, au nom de la raison pure, un des symboles de la souveraineté et de l'indépendance nationale par le contrat transcendantal qui lie l'État, l'Université et le peuple. À ce titre, elles sont parties prenantes dans la conception et la mise en œuvre des projets de développement et du modèle de société à construire. Il s'ensuit leurs responsabilités théoriques et pratiques. Les théoriques consistent à assurer la recherche de la vérité dans les sciences positives et humaines par le conflit légal du doute philosophique. Les responsabilités pratiques consistent à juger et critiquer le pouvoir politique pour veiller à la bonne gouvernance qui doit conduire chaque État africain vers l'Idée de l'État par la mise en œuvre du républicanisme. Il en résulte les enjeux sociopolitiques irrévocables des universités africaines en ce que leurs fins dernières sont la liberté et la justice, le bien-être des citoyens et la paix nationale. Il apparaît alors, que les États africains doivent renoncer à tout conflit illégal, respecter l'égalité des facultés et les associer toutes, à la construction du développement national.

Références bibliographiques

BERGSON Henri, 1959, *Le rire*, Paris, PUF.

BOURDIEU Pierre, 1984, *Homo Academicus*, Paris., Les Éditions de Minuit

BOURGEAULT Guy, 2003, « L'université aujourd'hui, comme hier ? Le regard d'Emmanuel Kant sur l'université… 200 ans plus tard », in *Revue des sciences de l'éducation*, *29*(2), 237–252. https://doi.org/10.7202/011031ar.

CLARK Burton*, 1998,* Creating *Entrepreneurial Universities*: Organizational Pathways of Transformation, New York, IAU Press.

DERRIDA Jacques, 1984, « Mochlos - ou le conflit des facultés », in *Philosophie*, N°2.

DAUCH Gene, 1983, « L'université et le pouvoir au Kenya : L'Université détruite, Moi couronne 10 ans de terreur gouvernementale au Kenya », *Politique africaine*, N°12, pp. 80-98.

ENGWALL Lars, 2007, « Les universités entre l'État et le marché : évolution des modes de gouvernance universitaire en Suède et ailleurs », in *Politique et gestion de l'enseignement supérieur*, Éditions de l'OCDE, N°19, pp. 97-117.

KANT Emmanuel, 1984, *Histoire générale de la nature et Théorie du ciel*, Paris, Vrin.

KANT Emmanuel, 2015, *Le conflit des facultés et autres textes sur la révolution*, Paris, Payot et Rivages.

KANT Emmanuel, 2004, *Réflexions sur l'éducation*, Paris, Vrin.

MKANDAWIRE Thandika, 2006, « Les politiques de développement social : un nouveau défi pour les sciences sociales », in *Érès Revue internationale des sciences sociales*, N°189, pp. 427-438.

MUNCK Ronaldo, O'HEARN Denis, 1999, *Critical Development Theory: Contributions to a New Paradigm*, London, Zed Books Development Studies.

RAMONET Ignacio, 1999, « Nouveau siècle », in *Le Monde diplomatique*, janvier 1999.

SACHS Wolfgang, 2010, *The Development dictionary: a guide to knowledge as power*, London, Zed Books Ltd.